

**ARRÊTÉ DE LA MAIRE**

N° 2026-071

Nos réf : SR/HT/HG

La Maire de la Commune de Bavans,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu le Code de la Voirie Routière,****Vu le Code de la Route, article R.411-26,****Vu le Code Pénal, article R. 610-5,****Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,****ARRÊTE**

Article 1 Monsieur Kevin GROSCLAUDE, président de « l'Amicale de Pétanque Bavanaise » organise un « Concours de pétanque ». Cette manifestation se déroulera le dimanche 23 août 2026 de 10h00 à 22h00 sur la place des fêtes de Bavans 25550.

Article 2 : Le parking du marché pétanque sera fermé et le stationnement sur le site sera interdit à compter du vendredi 21 août 2026 au dimanche 23 août 2026 à 24h00 sauf services et personnes autorisées (Marché, Membres de l'association de pétanque Bavanaise).

Article 3 : Les ateliers municipaux baliseront la zone de manifestation à l'aide de panneaux annonceurs de stationnement interdit. Des barrières de type Vauban interdiront l'accès au parking et seront mises en place par les ateliers municipaux. Le nettoyage de la voie publique sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des ateliers sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 13 août 2026

Madame la Maire
Sophie RADREAUNotifié à l'intéressé le : 13 août 2026
Publié sur site internet le : 13 août 2026Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS
03 81 96 26 21

mairie.bavans@bavans.fr – www.bavans.fr

